

**ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT
JEUNESSE DE LOYOLA**

États financiers

31 décembre 2024

**ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT
JEUNESSE DE LOYOLA**

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|---------------|
| RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS | 3 - 4 |
| ÉTATS FINANCIERS | |
| Résultats et évolution des actifs nets | 5 |
| Bilan | 6 |
| Flux de trésorerie | 7 |
| Notes complémentaires | 8 - 10 |

Amstutz Inc.

Comptables Professionnels Agréés

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de
ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT JEUNESSE DE LOYOLA

Opinion - Nous avons effectué l'audit des états financiers de ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT JEUNESSE DE LOYOLA (l'organisme), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état des résultats et de l'évolution des actifs nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif.

Fondement de l'opinion - Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*" du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers - La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers - Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Par: Stéphanie Beauchamp Amstutz, CPA auditrice
Le 3 avril 2025
Montréal, Québec
Lic. No: A142099

**ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT
JEUNESSE DE LOYOLA
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
exercice terminé le 31 décembre 2024**

| | <u>2 0 2 4</u> | <u>2 0 2 3</u> |
|---|------------------|------------------|
| PRODUITS | | |
| Subventions (note 4) | 9 919 \$ | 27 904 \$ |
| Contributions des partenaires (note 5) | 618 105 | 523 514 |
| Bourses | 15 553 | |
| Dons | 4 343 | 7 278 |
| Autres | <u>-</u> | <u>625</u> |
| | <u>647 920</u> | <u>559 321</u> |
| CHARGES | | |
| Salaires et charges sociales | 549 513 | 473 961 |
| Subventions en transit (note 6) | 39 933 | 52 305 |
| Fournitures | 14 370 | 11 293 |
| Honoraires professionnels | 14 152 | 7 907 |
| Bourse | 7 250 | - |
| Frais d'entretien | 6 340 | 143 |
| Activités et fournitures | 5 820 | 3 411 |
| Taxes et permis | 2 848 | 298 |
| Coûts administratifs | 2 070 | 3 266 |
| Télécommunications | 1 842 | 2 635 |
| Assurance | 1 494 | 1 381 |
| Formation | 1 341 | 7 581 |
| Événements spéciaux | 596 | 596 |
| Frais bancaires | 351 | 1 155 |
| Publicité et promotion | <u>-</u> | <u>15</u> |
| | <u>647 920</u> | <u>565 947</u> |
| EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES | - | (6 626) |
| ACTIFS NETS, AU DÉBUT DE L'EXERCICE | <u>42 961</u> | <u>49 587</u> |
| ACTIFS NETS, À LA FIN DE L'EXERCICE | <u>42 961</u> \$ | <u>42 961</u> \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT
JEUNESSE DE LOYOLA
BILAN
au 31 décembre 2024

| | <u>2 0 2 4</u> | <u>2 0 2 3</u> |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|
| ACTIF | | |
| ACTIF À COURT TERME | | |
| Encaisse | 139 339 \$ | 139 424 \$ |
| Comptes à recevoir | - | 6 916 |
| Subventions à recevoir | 14 450 | 11 623 |
| Taxes de vente à recevoir | <u>2 730</u> | <u>774</u> |
| | <u>156 519 \$</u> | <u>158 737 \$</u> |
| PASSIF | | |
| PASSIF À COURT TERME | | |
| Créditeurs et frais courus | 14 580 \$ | 7 299 \$ |
| Subventions reportées (note 3) | <u>98 978</u> | <u>108 477</u> |
| | <u>113 558</u> | <u>115 776</u> |
| ACTIFS NETS | | |
| NON AFFECTÉS | <u>42 961</u> | <u>42 961</u> |
| | <u>42 961</u> | <u>42 961</u> |
| | <u>156 519 \$</u> | <u>158 737 \$</u> |

AU NOM DU CONSEIL



Mary Jane Caro

administrateur



administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT
JEUNESSE DE LOYOLA
FLUX DE TRÉSORERIE
exercice terminé le 31 décembre 2024**

| | <u>2 0 2 4</u> | <u>2 0 2 3</u> |
|--|--------------------------|--------------------------|
| ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | | |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges | - \$ | (6 626) \$ |
| Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement | | |
| Comptes à recevoir | 6 916 | 5 090 |
| Subventions à recevoir | (2 827) | (11 623) |
| Taxes de vente à recevoir | (1 956) | 97 |
| Créditeurs et frais courus | 7 281 | (11 601) |
| Subventions reportées | <u>(9 499)</u> | <u>(12 362)</u> |
| (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS TRÉSORERIE | (85) | (37 025) |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT | <u>139 424</u> | <u>176 449</u> |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN | <u>139 339</u> \$ | <u>139 424</u> \$ |

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT
JEUNESSE DE LOYOLA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2024**

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué le 30 janvier 1998 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec est un organisme sans but lucratif.

L'organisme est un organisme communautaire situé au coeur du quartier Notre-Dame-de-Grâce. L'organisme offre une panoplie d'activités éducatives, sportives et récréatives ciblant les enfants d'âge scolaire des niveaux primaire et secondaire. L'organisme vise à promouvoir l'amélioration des individus dans un environnement sécuritaire et positif, en favorisant le développement cognitif des jeunes, l'expression et l'estime de soi et la responsabilité individuelle.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatations des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Autofinancement

Les produits des activités d'autofinancement sont constatés quand les services sont rendus ou quand les événements ont eu lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT
JEUNESSE DE LOYOLA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes à recevoir, des subventions à recevoir et des taxes de vente à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

3. SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions reportées représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice. Ces montants sont généralement utilisés au cours du prochain exercice et comptabilisés comme revenus à ce moment. Les variations survenues dans le solde des subventions reportées sont les suivantes:

| | <u>2 0 2 3</u> | <u>Encais- sements</u> | <u>Constatées à titre de revenus</u> | <u>2 0 2 4</u> |
|---|-------------------|----------------------------|--|------------------|
| Centraide Fonds | | | | |
| Jeunesse | - | 120 000 \$ | 72 000 \$ | 48 000 \$ |
| Fondation Jarislowsky | - | 40 000 | 7 010 | 32 990 |
| La fondation communautaire juive de Montréal | - | 15 000 | 6 700 | 8 300 |
| Centraide du Grand Montréal | 86 699 | 75 000 | 152 011 | 9 688 |
| Croix-Rouge canadienne | 3 530 | 16 421 | 19 951 | - |
| Fondation Charles Cusson | 12 000 | 30 000 | 42 000 | - |
| Ville MTESS | <u>6 248</u> | <u>45 554</u> | <u>51 802</u> | <u>-</u> |
| | <u>108 477 \$</u> | <u>341 975 \$</u> | <u>351 474 \$</u> | <u>98 978 \$</u> |

4. SUBVENTIONS

| | <u>2 0 2 4</u> | <u>2 0 2 3</u> |
|-----------------------------|-----------------|------------------|
| Soutien à l'action bénévole | - | 20 500 \$ |
| Gouvernement du Canada | - | - |
| Emplois d'été Canada | <u>9 919</u> | <u>7 404</u> |
| | <u>9 919 \$</u> | <u>27 904 \$</u> |

**ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT
JEUNESSE DE LOYOLA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2024**

| 5. CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES | <u>2 0 2 4</u> | <u>2 0 2 3</u> |
|---|-------------------|-------------------|
| Centraide du Grand Montréal | 152 011 \$ | 174 140 \$ |
| Réseau réussite Montréal | 149 899 | 60 000 |
| Centraide Fonds Jeunesse | 72 000 | - |
| Fondation Jarislowsky | 7 010 | - |
| Ville de Montréal | | |
| Programme de soutien à la réalisation d'activités de loisirs | 68 812 | 66 808 |
| Prévention violence jeunesse | - | 20 816 |
| Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) | - | 58 119 |
| Autre | - | 1 200 |
| Ville MTESS | 51 802 | 38 095 |
| Table Jeunesse | | |
| Comité aide aux devoirs | 9 260 | 6 460 |
| Camps de jour | - | 7 889 |
| Projet S.O.I.R. | 18 660 | 22 202 |
| Croix-Rouge canadienne | 19 951 | 34 785 |
| Fondation J.A. DeSève | 20 000 | 20 000 |
| Fondation Charles Cusson | 42 000 | 13 000 |
| La fondation communautaire juive de Montréal | <u>6 700</u> | <u>-</u> |
| | <u>618 105 \$</u> | <u>523 514 \$</u> |

6. SUBVENTIONS EN TRANSIT

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu des subventions qu'il a repayées aux organismes à qui les sommes étaient destinées, comme suit:

| | |
|------------------------------------|------------------|
| Comité Jeunesse N.D.G. | 15 913 \$ |
| Table de concertation jeunesse NDG | <u>24 020</u> |
| | <u>39 933 \$</u> |

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 décembre 2024.

Risque de liquidité - le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs et frais courus.

Risque de crédit - le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux subventions à recevoir et aux taxes de vente à recevoir.